

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2022-1535 du 8 décembre 2022 relatif à l'École d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse – TSE ;

Vu la délibération n°CA2023-059 du 19 juin 2023 relative à l'élection du directeur de l'Ecole d'économie et de sciences sociales quantitatives de Toulouse -TSE ;

Donne délégation de signature à :

Monsieur Stéphane GREGOIR, enseignant-chercheur, Doyen du Pôle Formation,

à l'effet de signer en son nom, pour le centre de responsabilité budgétaire (CRB) 702 – POLE FORMATION (ENSEIGNEMENT) :

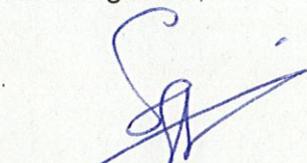
- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les attestations et certificats administratifs relatifs à des dépenses dont le montant est inférieur à 2 500 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant les CRB 702, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane GREGOIR, Monsieur Jean-Jacques PEREZ, Ingénieur d'étude, Secrétaire général, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à la date de sa publication sur le site internet de l'établissement.

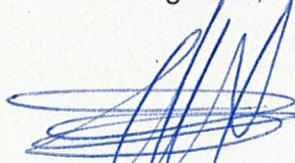
Fait à Toulouse, le 20 juin 2023

Le délégataire,



Stéphane GREGOIR

Le délégataire,



Jean-Jacques PEREZ

Le Directeur,



Christian COLLIER